



Wallonie



Service public
de Wallonie

COMMUNE DE GERPINNES

APPEL A CANDIDATURE

POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Un formulaire type est disponible sur le site internet de l'administration communale de Gerpinnes

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants :

du 10 janvier 2019 au 15 février 2019 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ; Avenue Astrid 11 à 6280 GERPINNES
- soit par courrier électronique ; dlucca@gerpinnes.be
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée au service urbanisme de l'administration communale de Gerpinnes.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général ff,



Stéphane DENIS,

le Bourgmestre,



Philippe BUSINE.

ACTE DE CANDIDATURE

Ce formulaire doit être complété entièrement et envoyé par recommandé au collège communal dans les délais fixés dans l'appel public

- Nom :

- Prénom :

- Rue : N° : Entité :

Date de naissance :

- Profession¹ :

- Domicile :

- Nom de l'Association que le candidat représente :

- Siège social de l'Association que le candidat représente :

- **Je certifie sur l'honneur ne pas avoir exercé plus de deux mandats exécutifs consécutifs ²**

- postule :

- à titre individuel
- comme représentant d'une association³

- comme candidat :

- effectif
- suppléant
- président (⚠ expérience ou compétences sont exigées en matière d'aménagement du territoire et urbanisme)

- Est intéressé par l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour les motifs suivants :

.....

.....

.....

.....

.....

¹ Si vous êtes fonctionnaire, merci de joindre une attestation de votre employeur certifiant que vous n'êtes pas amené à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité

² Un membre exerce un mandat exécutif lorsqu'il siège en tant que président, membre effectif remplaçant le membre effectif lors de plus de la moitié des réunions annuelles.

³ Merci de joindre le mandat de l'association à votre acte de candidature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- souhaite représenter les intérêts suivants⁴.
A défaut de due motivation, l'acte de candidature sera jugée irrecevable.

- sociaux : motifs :

.....

.....

- économiques : motifs :

.....

.....

- patrimoniaux : motifs :

.....

.....

- environnementaux :
motifs :

.....

.....

⁴ Merci de choisir 1 à 3 cases maximum

- de mobilité : motifs :.....

.....

.....

- énergétiques : motifs :.....

.....

.....

DATE ET SIGNATURE